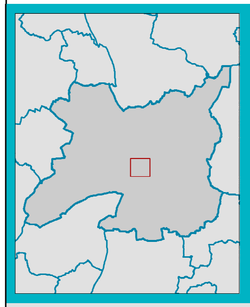
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-3 Dispositions spécifiques

D-2-3-3 Plans d'épannelage

Plan D-2-3-3.238-06

Rennes

Secteur Parcheminerie - Toussaints
Rue Jean-Denis Lanjuinais
(rives Est et Ouest)

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 500
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

LEGENDE

UA1h →	Plan d'épannelage (gabarit)
H : **x** en mètres	Hauteur de référence des constructions à l'égout du toit, à l'acrotère, à la corniche.
Hf : **y** en mètres	Hauteur maximale des constructions au faîtage ou à l'attique (Hors édicules techniques)
	Espace inconstructible

Avertissement :
-Les possibilités de construction en dehors des emprises graphiques sont définies dans le règlement du P.L.U.i
-Une modulation des hauteurs de + ou - 2 mètres est possible en fonction du contexte (topographie, raccordement,...)

Nota :
-La représentation des pentes de toiture en angle de voies n'est qu'indicative.
-Les représentations des façades et des données cadastrales ne sont qu'indicatives.

